

PLANTATION DE HAIES BOCAGERES

Vous êtes un particulier et vous avez un projet de plantation ?

Grace au soutien de votre commune, vous aurez les conseils d'un technicien qui assurera pour vous la commande des plants, du paillage biodégradable et des protections contre le gibier. Ensemble vous confectionnerez la haie bocagère qui convient à vos envies et à votre sol. Il restera à votre charge 3€ TTC par mètre linéaire planté ou 19€ TTC par are de bosquet. Un chantier de plantation démonstratif sera organisé à l'automne, vous aurez ainsi tout ce qu'il faut pour réussir votre plantation. Vous pouvez participer à l'opération même si votre commune n'a pas adhéré, vous payerez dans ce cas la totalité de la facture. Pour connaître les modalités, la liste des communes adhérentes et les espèces végétales proposées contactez le technicien.

DEROULEMENT

Dès que possible

Je vérifie que mon projet est éligible au programme en contactant le technicien par mail : cpie-haiesbocageres@orange.fr

MAI - OCTOBRE

(au plus vite pour éviter une accumulation de rendez-vous en septembre octobre)

Je conviens d'un rendez-vous avec le technicien sur le lieu de plantation pour étudier mon projet.

Le technicien m'envoie ma « fiche planteur », je peux encore la modifier ou la renvoyer signée pour m'engager. Il est temps de procéder à la préparation de mon terrain.

NOVEMBRE

Mes plants, protections et paillage sont commandés. Vous devrez venir prendre votre commande dans un lieu encore à déterminer.

Je participe à l'atelier pédagogique plantation.

DECEMBRE

Je réalise la plantation. Je paie ma facture.